

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de ROCHESSAUVE

Par suite d'une convocation en date du 04 juillet 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de ROCHESSAUVE se sont réunis en date du **11 juillet 2023** dans le lieu habituel de ses séances à 18h00, sous la présidence de M. VERNET Sébastien, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 04 juillet 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- * Approbation du pv de la séance du 08/06//2023
- * Demande de subvention au Département dans le cadre du pacte routier
- * Questions diverses

Membres présents :ZAESSINGER Cécile, KHOUNI Jamila , VERNET Sébastien, BENLIAN Lydie, CLAUZIER Manon, GAT Nicolas, AMBLARD Gilles, BASSET Anselme lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote :

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : VIDAL Carine.

Membres absents : SABOT Nicolas, MOUTON Josiane.

Le conseil municipal a désigné Mme BENLIAN Lydie, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Question n° 1 de l'ordre du jour : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 juin 2023.

Sébastien VERNET, rapporteur, soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 juin 2023.

CONSIDERANT que ce procès-verbal pouvait être consulté en même temps que le dossier du Conseil Municipal, dans les délais réglementaires.

propose au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 08 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte les propositions du rapporteur.

Question n°2 de l'ordre du jour : **OBJET : DEMANDE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PACTE ROUTIER – Volet « atout ruralité 07 »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de voirie 2023

Le programme annuel s'élève à 53260 € HT.

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention de la part du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

SOLLICITE l'aide financière du Département dans le cadre du volet « atout ruralité 07 » pour un montant de 20 000€ (plafond de l'aide attribuable)

Questions diverses :

Voirie :

- * L'Entreprise SATP, retenue pour les travaux de la voirie communale 2023, débutera en septembre.
- * Pour l'aménagement et la sécurisation du carrefour du Pré, les travaux débuteront en septembre et non pas en juillet comme initialement prévu. En juillet, seul l'abattage d'arbres et la préparation du terrain pourront avoir lieu.
- * Le fossé du chemin des vignes va être bouché en partie pour créer des zones de croisement et une zone de croisement sera agrandie à la route du Lac et à la route du Pré.
- * Le parking à l'entrée du Pré a été abîmé par les rotations de poids lourds. Les élus se sont rendus sur place pour évaluer les dégâts. La structure inférieure doit être entièrement reprise. Cette réparation n'est pas prévue au programme de voirie 2023. A voir la reprise de la structure pour 2024 ?

Ordures ménagères :

Les différents points d'apports volontaires ont été revu avec la CAPCA.

A savoir : Fermenas, Carrefour du Pré, Place de la mairie, Le Coiron.

Les bacs gris actuellement présents seront supprimés.

Un test de colonnes enterrées sera fait au carrefour du Pré, le terrain se prêtant à un bon drainage sous les cuves. Selon ce résultat, d'autres points pourraient à l'avenir avoir des cuves enterrées.

Les nouvelles colonnes devraient être disposées fin 2023, début 2024.

Les jours de ramassage (mardi) restent inchangés.

Les membres du conseil s'interrogent sur la conduite des habitants : Iront-ils plus facilement sur la place de la mairie ou au carrefour du Pré ?? Monsieur le Maire indique que des réajustement au niveau des quantités de bacs aux différents points de collecte seront possibles.

Anciens panneaux de lieux-dits :

Plusieurs administrés nous ont signalés la « disparition » des anciens panneaux de lieux -dits (panneaux sur fond noir). La question se pose de les remplacer à l'identique ou de faire faire des panneaux neufs, à l'image des panneaux d'adressage.

En l'attente d'approfondir cette question, la décision est prise de ne pas les remplacer pour le moment.

Barrière terrasse du bar: Des devis ont été demandés.

Engins motorisés :

Des engins motorisés empruntent le chemin qui passe de la vierge à la Tourtas. Celui-ci commence à être bien détérioré. Par ailleurs, plusieurs plaintes ont été faites à la mairie au sujet des motos qui circulent à vive allure dans les rues du village et sur la place de la mairie, sans parler des détériorations apportés à la pelouse de l'aire de jeux et au parking.

Des rappels de prudence et de bonne conduite devront être apportés par les parents des adolescents concernés.

Camion Pizzas :

Pour raison de santé, le camion ne viendra plus. Un appel à « candidature » est lancé sur la page facebook de la commune.

Demandes d'administrés :

- Une administrée demande au conseil municipal s'il veut bien délibérer pour permettre l'exonération de la taxe foncière pour rénovation énergétique. Cette exonération concernerait entre 50 et 100% de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les membres du conseil municipal s'interrogent sur l'incidence de cette exonération sur le budget communal et sur l'intérêt pour la commune. Attache sera prise auprès du service des impôts pour se rapprocher de communes qui ont instaurés cette exonération et avoir leur retour.
Cette question sera revu dans une prochaine réunion du conseil municipal.
- Un administré a demandé que la commune fasse le fauchage de son carrefour (voie privée) qui débouche sur la RD 299 car passage rapide et tardif des services du Département et dangerosité du carrefour avec arrêt de bus non-sécurisé par les herbes hautes.
Après échanges entre les membres du conseil municipal, ceux-ci décident la sécurisation de tous les arrêts de bus par fauchage des carrefours concernés par la commune.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h15.

Fait à ROCHESSAUVÉ le 17/07/2023

Le maire,
Sébastien VERNET



Le secrétaire de séance
Lydie BENLIAN

A blue ink signature of Lydie Benlian.

Certifié exécutoire,
Compte tenu de l'approbation du conseil municipal lors de sa séance du 19/10/2023
de la réception en préfecture le 26/10/2023
et de la publication le 26/10/2023